Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20260622-2026_68-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil municipal
22 juin 2026 à 20 heures

Le 22 juin 2026 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 16 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Gilles DENIS, Maire.

PRÉSENTS : G. DENIS – S. DESENDER – A. TESSIER – E. MENEUST – J. JAMIER – F. TOURNELLEC – D. GARCIA – J. LABBE – A. LE ROY – M. JOUZEL – M. PENFORNIS – P. NUGUES – V. THIERRY – J. EVRARD – N. BERRUER – R. DUBREUIL – J. TESSIER - P. CABARET - A. BELLAMY– A. OLLIVIER – S. LEMOND – M. RAHIM

ABSENTS EXCUSÉS : A. MOUISEL – P. TOURTIER – I. DUCHEMIN- M. LE GAL – S. MAZOUAD

PROCURATIONS : A. MOUISEL donne procuration à J. TESSIER ; I. DUCHEMIN donne procuration à J. LABBE ; P. TOURTIER donne procuration à R. DUBREUIL ; M. LE GAL donne procuration à P. NUGUES ; S. MAZOUAD donne procuration à S. DESENDER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J. JAMIER

2026-68 TARIFS 2026-2027 ENFANCE - JEUNESSE

L'ensemble des tarifs concernant les champs périscolaires, extrascolaires sont révisés annuellement.
Au regard de l'augmentation des coûts dans divers domaines (énergie, matériaux, ressources humaines, etc.), le pôle Éducation propose une augmentation générale de 2 % de l'intégralité des tarifs périscolaires, extrascolaires.
Un document annexé à la présente délibération détaille l'ensemble des modifications tarifaires (Cf. Annexe 1).
Cette augmentation sera effective à compter du 1er septembre 2026.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE l'augmentation de 2 % de l'ensemble des tarifs des services périscolaires, extrascolaires, tels que présentés en annexe,**
- **APPROUVE l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2026,**
- **DIT que les recettes supplémentaires générées seront imputées sur l'exercice budgétaire en cours.**

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 23 juin 2026

L'Adjoint au Maire
Jérémy JAMIER

Le Maire
Gilles DENIS

MAIRIE DE NOUVOITOU (ILLE-ET-VILAINE)